



GRUPE DE TRAVAIL DU 18 SEPTEMBRE 2017 HIÉRARCHISATION DES CONTRÔLES DE LA PAIE

HIÉRARCHISEZ, HIÉRARCHISEZ VOUS CONTRÔLerez PEUT-ÊTRE ENCORE QUELQUE CHOSE...



2 Octobre 2017

Le lundi 18 septembre 2017 s'est tenu le groupe de travail (GT) présidé par M. Touvenin – sous directeur des dépenses et recettes de l'Etat et des opérateurs – ayant pour objet la hiérarchisation des contrôles de la paye dans le secteur Etat.

L'administration a voulu, à travers ce GT, rendre compte des expérimentations de Contrôle Hiérarchisé de la Paye (CHP) débutées en avril 2017 au sein de la DRFiP de Bourgogne-Franche-Comté et de la DDFiP des Yvelines.

Jusqu'à maintenant, le contrôle hiérarchisé a été déployé par la DGFIP pour l'ensemble des dépenses de l'Etat et des collectivités locales, à l'exception notable de la paye sans mandatement préalable des agents de l'Etat.

L'objectif des expérimentations est, selon la DGFIP, d'aider les comptables, via leurs 30 services liaison-rémunération (SLR), à cibler leurs contrôles sur les éléments les plus sensibles et à proportionner les contrôles aux risques et enjeux de la paye, éléments qui seraient retracés dans des plans de contrôle.

UN CHP QUI NE DISAIT PAS SON NOM

Dans ses propos liminaires, la délégation **F.O.-DGFIP**, composée d'un membre du bureau national et de deux experts du réseau, a rappelé que cette réforme n'aura finalement fait l'objet que d'un seul GT mais de deux Comités Techniques de Réseau (CTR) les 6/7 et 28/9/2017 !

Encore une preuve de la qualité du dialogue à la DGFIP !

De plus, **F.O.-DGFIP** a relevé qu'aucun bilan précis des deux expérimentations précitées ne figurait dans les documents de ce GT.

Le syndicat **F.O.-DGFIP** a expliqué qu'il examine cette expérimentation du CHP sans a priori à la seule condition

qu'elle se concentre vraiment sur les enjeux, mais la délégation ne peut s'empêcher de penser que derrière se cachent encore des suppressions d'emplois.

F.O.-DGFIP sera donc très vigilant sur les conséquences éventuelles sur les effectifs des SLR de cette réforme.

F.O.-DGFIP a souhaité aussi se faire préciser par la Direction générale les conséquences de cette réforme sur les décisions futures de la Cour des comptes.

Enfin, **F.O.-DGFIP** a cru utile de préciser à l'administration que cette réforme est tout sauf une nouveauté, les services s'étaient en effet adaptés depuis des années en pratiquant un CHP qui ne disait pas son nom.

Dans ses réponses, le Président de séance a tenu à rappeler que l'existant actuel des SLR n'est pas satisfaisant, ces derniers étant censés viser de la même manière l'ensemble des mouvements de paye dans un délai contraint (entre le 1^{er} et le 15 du mois).

La réalité est plus nuancée, puisque il est très souvent impossible de vérifier exhaustivement chaque mois tous les mouvements de paye d'un gestionnaire.

Précision importante : on parle de « mouvements » de paye et non de « payes ». Sont donc à vérifier théoriquement chaque mois par les SLR tous les éléments de paye qui ont varié et non pas toutes les payes d'un ministère.

La Direction générale reconnaît que la Cour des comptes est restée sur sa logique de contrôle exhaustif et qu'elle contrôle tous les mouvements de paye.

En réponse à **F.O.-DGFIP**, l'administration indique cependant que les dispositions du décret GBCP du 7/11/2012 sont à même de sécuriser juridiquement le CHP.

CE2A précise qu'il conviendra de revoir la Cour lors de la généralisation du CHP.

LE BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION ? VOYEZ LE CTR !

Cette réforme, toujours selon la Direction générale, fonctionne en démarche « comité d'utilisateurs » avec, en parallèle, les informations dues aux organisations syndicales, via les GT et CTR.

Le bilan que n'a pu fournir l'administration sur les expérimentations de Dijon et Versailles sera à l'ordre du jour du CTR du 28/9/17. Pour **F.O.-DGFIP**, ce n'est pourtant pas en CTR que doivent se continuer des discussions de groupe de travail !

Ces deux expérimentations, dont le CTR du 28/9 a la primauté du bilan, sont étendues à quatre nouvelles directions à compter de ce mois de septembre 2017 : DRFiP de la Réunion, DDFiP de l'Hérault, du Val-de-Marne et d'Indre-et-Loire.

UNE NOUVELLE APPLICATION DANS LE PAYSAGE

Le groupe de travail s'est terminé par une présentation du projet PAYSAGE (PAYe Sécurisée des AGents de l'Etat) qui est en fait une réécriture de l'actuelle application PAY qu'utilisent les SLR.

Ces travaux de réécriture visent, selon la DGFIP, à pérenniser

le fonctionnement de l'application PAY et à la moderniser ; ils sont menés conjointement par les bureaux CE2A et S11B de la Direction générale.

L'un des premiers gros chantiers de cette réécriture sera la mise en place du prélèvement à la source au 1/1/19 et ses impacts sur la paie des fonctionnaires.

La délégation **F.O.-DGFIP** a été heureuse d'apprendre que pour ce projet PAYSAGE l'administration avait « pris le contre-pied de l'ONP » !

La DGFIP se veut rassurante en garantissant que ce projet PAYSAGE, débuté en décembre 2016, se fera « à iso-fonctionnalité » et sans réduction d'effectifs.

Pour le Président, c'est une marque de confiance d'avoir confié un tel projet à la DGFIP.

Ce nouveau applicatif PAYSAGE sera normalement pleinement opérationnel en 2021.

Pour **F.O.-DGFIP**, il conviendra d'être vigilant sur les promesses trop souvent entendues d'un maintien des effectifs dans ce schéma cible.

La Direction générale affirme que la CHP ne détruira pas d'emplois, mais qu'en sera-t-il en configuration PAYSAGE ? Affirmer qu'il n'y a pas de plan de fusions de SLR est une chose, garantir l'emploi dans ces structures en est une autre !

F.O.-DGFIP saura également rappeler à l'administration, lors des futurs groupes de travail SIRHIUS (remplaçant d'AGORA), la nécessaire synergie à avoir entre services RH et services liaison-rémunération.

QUESTIONS / RÉPONSES



| F.O.-DGFIP | CE2A |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La volumétrie des 3 000 payes /agent bougera t-elle ? | Non, volumétrie maintenue. |
| L'objectif non avoué, au delà de proportionner les contrôles aux risques et enjeux de la paye, ne serait-il pas de supprimer encore des emplois dans les SLR ? | Non, « je vous le dis clairement » |
| Le CHP pourra t-il être paramétré par ordonnateur ? | Il sera possible de paramétrer suite à un « signalement local pertinent » |
| Avez-vous commencé les travaux de transfert de l'applicatif GAT dans SIRHIUS ? | Oui, la Direction générale s'est lancée dans 3 phases d'homologation : 1. s'assurer de la cohérence des fichiers GEST présentés dans un bon format 2. s'assurer de la complétude des dossiers gestionnaire 3. une paye en « double commande » Ces tests ont révélé des taux d'anomalies bien en deçà du taux maximum de 3% dans ce type de tests. |
| Une présentation de PAYSAGE (voir ci-dessus) en 2015 faisait état de possibles suppressions ou regroupements des 30 SLR, qu'en est-il ? | A cette époque, la loi NOTRé et notamment ses possibles implications sur le Ministère de l'Education Nationale, n'étaient pas encore mesurées. Le statu-quo de l'Education Nationale sauvegarde nos implantations de SLR. « Aucun projet de fusion SLR à l'esprit ». Une exception notable : à Paris, il y a une volonté interne DGFIP de passer de 3 SLR à 2. |